



Cimetière Saint-Patrick, à Québec, photo F. Rémillard

Actualités funéraires

L'Écomusée de l'Au-Delà fête son 25 e anniversaire



L'Écomusée de l'Au-delà a été fondé le 17 septembre 1991. Afin de bien marquer le 25^e anniversaire de sa création, la Fédération Écomusée de l'Au-Delà invite ses membres et amis à venir célébrer ensemble l'existence et les réalisations de l'organisme, le 6 novembre prochain, de 11 h à 16 h 30. Les célébrations se déploieront dans le cadre enchanteur de la Maison Smith, sur le mont Royal. Un buffet, accompagné d'un vin d'honneur, sera offert.

Photo prise lors de la Fondation de l'Écomusée de l'Au-Delà, le mardi 17 septembre 1991 présentant les fondateurs de l'Écomusée, de gauche à droite: Jean Lachapelle, feu Laval Letourneau, feu Marc Drouin, Frances Moyle, feu Denis Samson, Alain Tremblay.



Photo prise lors de la cérémonie inaugurale qui eut lieu le 1^{er} novembre 1991 à l'UQAM, lors de la présentation d'une exposition sur la fête des Morts, sous la présidence d'honneur de l'écologiste Pierre Dansereau apparaissant à droite sur la photo, à sa gauche, l'initiateur de l'Écomusée, Alain Tremblay,

25 e



De nombreuses personnes qui s'intéressent aux questions entourant la mort et ses rituels, au deuil, à l'art funéraire et aux cimetières, prendront la parole pour raconter quels aspects les interpellent en particulier. L'Écomusée veut que cette rencontre soit l'occasion de belles discussions sur l'avenir du patrimoine funéraire au Québec et l'opportunité de créer et de renforcer les liens entre les participants.

Une contribution de 10 \$ est demandée.

Le nombre de places étant limité, les réservations sont nécessaires :

courriel@ecomuseedelaudela.net

tél. : 514-528-8826 .

Alain Tremblay

Peut-être un premier musée funéraire au Québec

Suite à une entente de collaboration intervenue entre la Fédération Écomusée de l’Au-Delà, l’Université Laval et l’entreprise Magnus Poirier qui possède le cimetière de Laval, une étudiante au DESS (diplôme d’études supérieures spécialisées) du programme de muséologie de cette université, Ève L’Heureux, a pu réaliser une étude de faisabilité transcendant l’idée d’installer une fonction muséale dans une ancienne grange qui appartient à l’entreprise .



Elle a ainsi exploré le concept d’un *musée de lieu* s’articulant autour des rituels funéraires. C’est Alain Tremblay qui a supervisé le stage de l’étudiante. Les résultats sont très encourageants et prometteurs, il reste à réaliser une étude de concept muséal. Selon M. Jacques Poirier, président de l’entreprise, si tout va bien, un premier musée funéraire au Québec pourrait bien voir le jour autour de 2021-2024.

Félicitations à Ève L’Heureux, qui a fait un travail remarquable. Bonne suite également puisqu’elle a depuis peu entrepris une maîtrise en restauration, à l’université Queen’s, à Kingston, en Ontario.

Alain Tremblay

Sépulture de Jacques Parizeau

Le 19 juin dernier, un an après son décès en 2015, a eu lieu au cimetière de Laval, situé dans le rang du Bas Saint-François, l’inhumation des cendres de Jacques Parizeau. À cette occasion, la Commission de la capitale nationale du Québec, qui a reçu le mandat de veiller à l’entretien et à la mise en valeur des sépultures des premiers ministres du Québec depuis l’entrée en vigueur de la nouvelle [Loi sur le patrimoine culturel du Québec](#), le 19 octobre 2012, a dévoilé une première borne signalétique, en granit noir de Péribonka, implantée à proximité de la sépulture. Sur cette borne figurent le nom du premier ministre, les années de son mandat, ainsi que son portrait. L’entreprise Magnus Poirier, à laquelle appartient le cimetière de Laval, a offert un magnifique monument pour honorer la mémoire de l’illustre personnage. On se rappellera que la famille de Jacques Parizeau et sa première épouse qui l’a tant aimé, l’écrivaine Alice Poznańska Parizeau décédée le 30 septembre 1990, reposent au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le lot familial des Parizeau.



Monument funéraire de Jacques Parizeau au cimetière de Laval offert par l'entreprise Magnus Poirier.

En mortaise, la borne signalétique offerte par la Commission de la capitale nationale du Québec et qui se trouve à proximité du monument.

Le 14 septembre 2016, c'était au tour de la sépulture de Jean Lesage de recevoir le même honneur, soit une borne signalétique, au cimetière Saint-Charles de Québec.

À l'automne 2016, le même hommage sera rendu aux sépultures d'Edmund James Flynn, de Félix-Gabriel Marchand et de Louis-Alexandre Taschereau, qui reposent tous au cimetière Notre-Dame-de-Belmont, à Sainte-Foy.

<http://www.capitale.gouv.qc.ca/commission/zone-medias/les-sepultures-des-premiers-ministres-jean-lesage-et-jacques-parizeau-desormais-mises-en-valeur>

Alain Tremblay

Un nouvel Institut voit le jour

C'est avec surprise et intérêt que, comme membres de la Fédération de l'Écomusée de l'Au-Delà, nous apprenions le 27 mai dernier, par un article de Johanne Fournier dans *le Soleil*, l'annonce le même jour à Rimouski, de la création de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec par son président Yoland Tremblay, ex-directeur de la fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal et de son cimetière Notre-Dame-des-Neiges. On se rappellera que ce cimetière, le plus grand au Canada, fut fondé en 1854. Il est classé comme *Lieu historique national* et fut inscrit comme *Site patrimonial déclaré du mont Royal* en 2005.

La création d'un tel institut serait une première au Québec selon M. Tremblay. Son objectif serait la sauvegarde et la conservation des cimetières, tout comme celui de l'Écomusée de l'Au-Delà. Mais aussi, comme tout institut, il permettrait la création d'un centre de documentation sur l'histoire et le patrimoine funéraire de même qu'un répertoire des nombreuses œuvres d'art des cimetières et de leurs auteurs. Les instituts sont en effet des établissements de recherche scientifique et d'enseignement. Ainsi à cet égard, on ne peut que saluer l'arrivée d'un tel organisme national voué aux cimetières.

L'Écomusée de l'Au-Delà, né lui aussi du cimetière NDdN il y a vingt-cinq ans, mais fédéré depuis aux régions du Québec, est quant à lui, un organisme voué à la défense du patrimoine funéraire, des cimetières dont plusieurs sont en péril dû à l'évolution des mœurs et des rites comme le souligne M. Tremblay, mais aussi souvent dû à leur mode de gestion. Notre organisme se consacre également à leur connaissance, à leurs origines comme fondateurs de la notion même de patrimoine, à leur situation présente en difficulté, et surtout peut-être à leur avenir, à leur destin dans la société, dans le tissu urbain et sur l'ensemble du territoire.

C'est surtout pour nous aider dans cette seconde fonction que nous saluons la création de l'Institut du patrimoine funéraire du Québec auquel nous souhaitons pouvoir nous associer comme membre important, sinon par son expertise du moins par son expérience en matière de protection et d'intervention publique, un rôle essentiel que nous comptons maintenir et améliorer grâce justement à cette association.

Louise Letocha,
présidente
Fédération de l'Écomusée de l'Au-Delà.

Mémoire de la Fédération Écomusée de l’Au-Delà pour le patrimoine funéraire du Québec en vue de la consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

L’avenir de nos cimetières :

Élargissement des responsabilités civiles des municipalités

Notre organisme, fondé en 1991 pour préserver et faire connaître le patrimoine funéraire du Québec, a, à ce jour, identifié plus de 3000 cimetières et autres lieux de sépulture existants ou disparus au Québec. À l’origine, nous étions loin de nous douter que, 25 ans plus tard, la fonction même du cimetière serait remise en question par d’importantes modifications dans les habitudes funéraires de la population québécoise, alors que plus de 60 000 personnes décèdent chaque année au Québec.

En effet, de plus en plus d’individus et de familles choisissent la crémation (plus de 70%) et la dispersion des cendres hors cimetière comme mode de disposition de leurs restes mortels. Bien qu’il n’existe pas de statistique précise sur ce phénomène, de nombreux cimetières situés dans les grands centres urbains, notamment le cimetière Notre-Dame-des-Neiges de Montréal, déclarent que plus de 40% des familles qui ont opté pour la crémation au cimetière repartent avec les cendres du défunt pour en disposer d’une manière non déclarée. Cette tendance serait en augmentation constante. Nous présumons que la vaste majorité de ces cendres se retrouve aujourd’hui dispersée dans la nature ou dans les cours d’eau. Pourquoi?

Loin de nous l’idée de suggérer d’interdire cette nouvelle pratique de disposition des restes mortels qui correspond certainement à de nouvelles valeurs sociales et environnementales de la société contemporaine. Par contre, nous pouvons déplorer le bris de continuité historique avec le mode de disposition des restes mortels de nos ancêtres, c’est-à-dire l’inhumation traditionnelle, ainsi que les conséquences patrimoniales et financières dramatiques qu’entraînera cette évolution pour la conservation de ces lieux de mémoire pourtant si précieux. Lors des auditions sur le projet de loi 66 sur les activités funéraires à l’automne 2015, M. Germain Tremblay, qui parlait au nom de l’Assemblée des évêques du Québec, émettait l’idée que, pour contrer la désaffectation actuelle des cimetières, il fallait penser à leur revalorisation auprès du public. Jamais l’idée de la laïcisation et de la démocratisation de leur gestion ne fut envisagée.

Ainsi, nous assistions récemment à Montréal à l’inauguration, à grands frais, d’une imposante statue dédiée à Jean-Paul II au Repos Saint-François d’Assise, le deuxième plus important cimetière du Québec. Une cinquantaine de personnes assistaient à l’événement. Croit-on vraiment que c’est avec ce genre d’intervention, ou encore en ramenant la pastorale dans les cimetières comme certains le croient, que nous allons donner le goût à une population de moins en moins pratiquante de venir rejoindre les ancêtres dans ces lieux de sépulture? Le coût, l’absence d’options quant à la façon de disposer ou de commémorer les défunts expliquent en grande partie ce désintérêt. La vision chrétienne des lieux de sépulture ne répond plus aux attentes d’une population qui serait beaucoup plus à la recherche d’options économiques et respectueuses de l’environnement.

Nos municipalités, même si elles ne le souhaitent pas vraiment, sont pourtant les seules instances légitimes habilitées à prendre en charge les cimetières paroissiaux qui, rappelons-le, sont d'abord un service public. Ce qui n'exclut pas la possibilité pour celles-ci d'en confier la gestion à un tiers. Par contre, ce tiers recevrait un cahier de charge précis, élaboré par une instance démocratiquement élue. La laïcisation et la démocratisation des cimetières sont essentielles pour en assurer la conservation. De plus en plus de petites municipalités commencent à s'impliquer, certaines se sont même dotées de politiques spécifiques à ce sujet, pensons à la municipalité de Sutton en Estrie. Nous comprenons que, dans les grands centres urbains, le volume d'activités funéraires permet encore à un certain nombre d'administrateurs de s'accrocher à l'illusion qu'ils peuvent encore, seuls et sans partage, gérer ces lieux.

Dans le cadre de la présente consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec, nous demandons au ministre de la Culture et des Communications, M. Fortin, de saisir l'occasion de réformer en profondeur la Loi sur les fabriques paroissiales. Un statut patrimonial minimal devrait être accordé à tous les cimetières et sites archéologiques funéraires du Québec et les cimetières confessionnels devraient se voir obligés d'en partager la gestion avec une population à la recherche de sens quant à la disposition des défunts.

L'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, en vigueur depuis le 19 octobre 2012, a élargi la notion du patrimoine en intégrant le patrimoine immatériel. Cette définition revue du patrimoine a permis de mieux cerner les dimensions des pratiques représentatives des faits et gestes de notre culture. Quatre ans plus tard, nous nous devons de maintenir les qualités reconnues de cette loi, entre autres cette approche élargie du patrimoine.

Ces dernières trente années, la question du patrimoine religieux a dominé le champ de nos préoccupations patrimoniales. Démolitions d'églises et conversions de lieux de culte sont devenues les phénomènes courants de nos réflexions. Nous devons nous interroger sur les responsabilités patrimoniales respectives des propriétaires, de la société civile, de l'État et des municipalités. La création du Conseil du patrimoine religieux a constitué une réponse à l'état de la situation de ce type de patrimoine. Cependant, nous devons faire le constat d'une laïcisation de notre société et de ses conséquences sur le patrimoine religieux, architectural et paysager, voire archéologique.

Les cimetières ont une importance particulière bien qu'ils ne soient régis que par l'autorité religieuse des différentes confessions. Au Québec, le décès relève à la fois d'une responsabilité civile et d'une modalité religieuse d'inhumation qui a été revue depuis l'autorisation de la pratique de la crémation des corps, lors du concile Vatican II en 1963-1964. Il nous faut ainsi nous préoccuper non seulement du patrimoine architectural, mais aussi du patrimoine paysager qui comprend les cimetières. Nous devons admettre qu'en l'absence d'un cadre religieux établi dévolu à l'inhumation, nous assistons à un certain désordre.

Pour répondre à cette situation, nous pensons qu'il serait utile d'élargir la responsabilité civile et d'y inclure l'inhumation. Les généalogistes avaient déjà soulevé la question de l'enregistrement civil du décès, d'une part, et l'absence de modalité pour confirmer l'acte d'inhumation au décès, d'autre part. Il nous faudra envisager la responsabilité civile des cimetières et, par conséquent, du rôle des fabriques en vertu d'une loi, elle aussi à revoir.

Nous pensons qu'un élargissement des responsabilités civiles des municipalités est à envisager, ainsi qu'une modification du Code civil pour répondre à la transformation des pratiques d'inhumation. Cela permettrait d'éviter ce que les entreprises funéraires constatent déjà.

Louise Dusseault-Letocha
Fédération Écomusée de l'Au-Delà

Activités des membres

Des États généraux de la plus haute importance

Nos membres qui se préoccupent de conserver la mémoire des cimetières seront certainement intéressés d'apprendre que, du 6 au 8 octobre 2016, se tenaient à Montréal les *États généraux sur les commémorations historiques*. La revue de *L'Action nationale*, dans son numéro de septembre, y consacrait d'ailleurs le thème de son dossier spécial. C'est sous l'égide du réseau du Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) que l'appel à participation a été lancé avec, à l'appui, un programme étoffé animé par des invités de marque.

Notre président Alain Tremblay y assistait. La fédération Écomusée de l'Au-Delà et ses membres attendront avec impatience les résultats et les recommandations issus de ce grand moment de consultation et de réflexion sur l'avenir de la commémoration. S'il existe bien une *Politique de commémoration dans la capitale* dont la mise en œuvre a été confiée à la Commission de la capitale nationale, l'État québécois ne dispose pas d'une Politique générale de commémoration s'appliquant à l'ensemble de son territoire. L'absence d'une telle politique représente une lacune étonnante chez un peuple qui a comme devise *Je me souviens*, et qui revendique son identité. N'a-t-on pas dit en effet que c'est dans la mémoire d'un peuple que réside une partie de son identité.

F. Rémillard



Un concert au cimetière

Le 1^{er} octobre, *Pierres mémorables* participait pour une cinquième fois aux Journées de la culture. L'organisme présentait cette année son parcours commenté dans le très beau cimetière des Irlandais, le Saint-Patrick, à Québec.

Pour la première fois, il a agrémenté son parcours d'un concert. Il faut savoir que cette année, le thème proposé par les Journées de la culture était la musique.

C'est ce qui nous a donné l'idée d'ajouter à l'offre habituelle une présentation de concert. Celui-ci, donné dans le doux automne et sous la magnifique canopée du St-Patrick par le harpeur _c'est ainsi qu'on appelle un joueur de harpe ancienne _ Dominic Haerinck, n'a fait que des heureux.

Le cimetière comme lieu de concert de musique classique : un autre usage qui s'ajoute aux nombreuses justifications invocables pour préserver ces jardins de la mémoire.

F. Rémillard

Harpeur à l'œuvre. Photo S. Beaumont



Auditoire lors de la présentation d'après midi. Photo F. Rémillard



Chronique conservation

On ne crâne pas avec l'histoire

À l'été de 2011, dans le cimetière de l'Hôpital-Général de Québec, on s'affairait à préparer le mausolée de Louis Joseph de Montcalm-Gozon, marquis de Saint-Véran, né le 28 février 1712 à Candiac dans le Gard et décédé à Québec le 14 septembre 1759. Tout ce branle-bas visait la translation des restes du lieutenant-général Montcalm, blessé par une balle perdue, à la sortie du champ de bataille, l'ultime bataille, celle des plaines d'Abraham, une blessure qui le mena à son décès survenu le lendemain. Le soir de son grand départ, la cathédrale, pilonnée par l'artillerie anglaise, étant en ruine, c'est sous la chapelle des Ursulines qu'il a alors trouvé son dernier repos en présence d'un cortège funèbre qui, certes, n'avait pas de quoi crâner. Le lieu d'enfouissement de l'illustre général ayant été conservé par tradition orale, on a pu, en 1833, procéder à l'exhumation de ses restes. Toutefois, seuls le crâne de même qu'un fragment d'humérus ont alors pu être récupérés, le restant du squelette ayant soi-disant été entraîné par les eaux d'une rivière souterraine. Depuis la mise aux jours des ossements de Montcalm, les Ursulines prenaient un soin jaloux de ce pensionnaire de longue date. Il était conservé dans une châsse en verre exhibant son énigmatique devise : *Mon ignorance est ma forteresse*.

Projet de ré-inhumation

En vue de sa ré-inhumation dans le mausolée en préparation au cimetière de l'Hôpital général, le chargé de projet, architecte à la Commission de la capitale nationale, Jean Jobin, a requis l'expertise du Centre de conservation du Québec.

Après examen du mausolée, des recommandations particulières ont été rédigées concernant le sarcophage à y introduire et la préparation des restes, le tout visant à leur offrir les meilleures conditions de conservation. D'abord, le sarcophage, visible depuis le seuil grillagé du mausolée, allait être en pierre et isolé du sol. Ses dimensions allaient permettre la mise en place d'une capsule temporelle entourée d'une bonne couche d'isolant de laine de verre. Le Centre se chargerait de la préparation de la capsule.

D'abord une analyse des précieux restes

Il a été proposé qu'avant la mise en réserve des restes dans leur capsule hermétique, ils soient soumis à une analyse scientifique. Celle-ci a été confiée au Dr Robert Larocque, bioarchéologue, qui fait état de ses découvertes dans le présent Bulletin (cf. Chronique histoire).

Avant d'envoyer les restes à l'analyse, il a d'abord fallu nettoyer les os et surtout procéder à l'extraction du maxillaire inférieur, lequel avait été encastré dans un montage de matière cireuse, par ailleurs peu naturel, qui le reliait au reste du crâne. L'objectif était de permettre au bioarchéologue de bien articuler le maxillaire inférieur à la base du crâne et de s'assurer que les deux pièces appartenaient au même individu, ce qui s'est révélé être le cas. Un échantillon osseux a également été prélevé en vue d'analyses chimiques futures.

Ensuite l'encapsulation

La technique proposée consistait à maintenir le contenu sous atmosphère sèche et exempte d'oxygène, dans un réceptacle scellé et résistant à la dégradation, un peu à la manière de ces capsules temporelles, aussi appelées capsules mémorielles, sortes de bouteilles à la mer qu'on retrouve à l'occasion dans des monuments ou des édifices contenant des messages destinés à ceux qui les découvriront plus tard. La technique s'appuie sur une réévaluation du processus de conception de ces capsules, publié par l'Institut canadien de conservation.

Ainsi donc, à analyse, les os ont été individuellement immobilisés dans des supports taillés sur mesure, faits de carton sans acide. Ces supports ont ensuite été bien calés dans une boîte, également de carton sans acide, elle aussi conçue sur mesure. Cette boîte a été ensachée sous une pellicule imperméable à l'oxygène, dans laquelle un absorbeur d'oxygène avait été introduit. Le sachet a été rapidement scellé, mettant ainsi le contenu en pression négative, en raison du retrait de la composante oxygène (20 %) de l'air ambiant. Par mesure de sécurité un double ensachage avec absorbeur a été appliqué.

L'extraction de l'oxygène avait pour but de prévenir la putréfaction de la composante organique de l'os. Le sachet, dépourvu d'oxygène, a été introduit dans la capsule en acier inoxydable commandée à cet effet, dont 20 % du volume était occupé par un sachet de dessiccatif, un gel de silice déshydraté. Sa présence avait pour but de prévenir la formation de condensation à l'intérieur de la capsule, sous l'effet des inévitables fluctuations de température. Avant la brasure définitive du couvercle de la capsule, une épaisseur d'isolant de fibre de verre a été introduite de façon à éviter la transmission de chaleur au contenu pendant l'opération de brasage du couvercle.

En route vers le repos éternel

Ainsi préparée, la précieuse capsule temporelle a été remise aux responsables chargés de la cérémonie de translation. Les précieux restes humains ont ainsi été transportés en grande pompe jusqu'au mausolée, en présence de nombreux dignitaires et de descendants de la famille, avant d'être déposés dans leur sarcophage d'où ils bénéficient désormais d'un repos éternel. Au Québec, on ne crâne pas avec le traitement *post mortem* de nos héros, ni avec la chronothérapie de leurs restes humains.

France Rémillard



Arrivée en grande pompe des restes du général de Montcalm dans leur lieu du dernier repos, au cimetière de l'Hôpital--Général de Québec, le 11 octobre 2001. Photo Alain Tremblay

Chronique histoire

Vous avez dit le crâne de Montcalm ?

À la fin d'avril 1833, le corps d'un certain Louis Jalbert qui avait été longtemps au service des Ursulines, est inhumé dans leur chapelle, à Québec. En creusant sa fosse, le fossoyeur découvre un crâne qui, selon une religieuse de l'époque, était celui de Montcalm. Quelque 75 ans plus tôt, alors qu'elle était âgée de 8½ ans, elle assistait à l'enterrement du général. C'est donc à partir du témoignage de cette religieuse que l'emplacement de la sépulture de Montcalm fut transmis oralement. Seul le crâne se serait conservé, le reste des os étant entièrement décomposé. Depuis ce jour d'avril 1833, il a été conservé précieusement par les religieuses jusqu'à sa ré-inhumation en 2011 (voir le texte de France Rémillard). Faisons-nous l'avocat du diable et demandons-nous si ce crâne est bel et bien celui de Montcalm. À la demande de la Commission de la Capitale nationale, nous avons procédé à un examen ostéologique détaillé, en espérant qu'il puisse répondre à la question.

État général

Malgré un séjour en terre de près de 75 ans, les os du crâne sont en excellent état, ni cassants, ni friables. Cependant, les fragiles os de la face sont incomplets. Ils ont été négligemment reconstitués avec une matière cireuse. La même substance fut utilisée pour fixer le maxillaire inférieur à la base du crâne, comme il se doit, mais il était en position beaucoup trop reculée. Cette reconstitution très imparfaite a résulté en un crâne dont la face était difforme. Une fois la cire enlevée et le maxillaire dégagé, nous avons pu procéder à nos observations sans entrave.

Une forme singulière

D'après le degré de fermeture des sutures du crâne, l'âge au décès se situe très probablement entre 45 et 55 ans. Il comporte davantage de caractères masculins que féminins : bord supérieur des cavités orbitaires émoussé, front bas et fuyant, relief musculaire marqué, apophyses mastoïdes fortes, menton carré. Parmi les traits plus féminins, signalons de petites arcades sourcilières, des bosses frontales et pariétales nettes et une mandibule petite et délicate.

La boîte crânienne présente des formes plutôt singulières. Sa largeur maximum est très reculée et elle est importante par rapport à sa longueur et à la largeur du front. En vue postérieure, il est beaucoup plus large dans sa partie supérieure qu'à sa base. Cette même vue permet de constater qu'à l'arrière, le côté droit est quelque peu « écrasé », très probablement une déformation acquise durant la période de croissance plutôt que pendant le séjour en terre. La plus remarquable des variations anatomiques observées est la non-fusion des deux moitiés de l'os frontal. Normalement, celles-ci se soudent l'une à l'autre durant l'enfance.

Une histoire de vie inscrite dans la matière osseuse

La boîte crânienne porte les marques de trois traumatismes. L'un d'eux est une dépression circulaire d'un diamètre d'environ un centimètre, située sur la portion gauche du frontal. Elle résulte très probablement d'un coup infligé par un instrument contondant, qui enfonça superficiellement le crâne. Les deux autres traumatismes auraient plutôt été infligés par des instruments tranchants, puisqu'ils ont entaillé l'os. L'une des entailles est située dans la portion postérieure du frontal droit et est longue de 49 mm. Un éclat d'os a sauté de l'une des lèvres de la plaie. La seconde entaille est pratiquement similaire. Elle est localisée à gauche de l'occipital. A nouveau, un large éclat d'os est absent sous l'entaille. La cicatrisation étant terminée, ces blessures ont donc été infligées un bon moment avant le décès, peut-être lors d'un même événement. De plus, la similitude entre les deux entailles suggère qu'elles peuvent avoir été causées par le même instrument. L'irrégularité de la surface de la boîte crânienne, observée presque partout, peut trahir une réaction inflammatoire de la mince membrane - le périoste – qui recouvre l'os.

Les maxillaires supérieurs sont absents. En contrepartie, le maxillaire inférieur est complet. Il est plutôt délicat et le menton est projeté vers l'avant. Seulement six dents sont présentes. Aucune n'a de carie, de tartre ou de défaut dans son émail. Par contre, trois dents avaient été perdues du vivant de cette personne, mais à des moments différents. Une résorption osseuse affecte toutes les autres alvéoles; les dents étaient donc toutes un peu déchaussées. Les troisièmes molaires étaient absentes, très probablement congénitalement.

Un humérus qui n'a rien à voir

On nous a aussi demandé d'expertiser un humérus gauche, présumé être associé au crâne, même si seul ce dernier est sensé avoir été trouvé en 1833. Brisé à mi-hauteur, nous n'avons que sa moitié inférieure. Le plan de cassure est franc, un peu oblique et ses bords sont tranchants. Cette extrémité brisée est propre, elle n'a pas été souillée par de la terre. Tout indique que cet humérus a été brisé au moment où il fut extrait du sol ou après, il n'aurait donc pas été fracturé du vivant de l'individu. Il a un aspect plutôt féminin et son extrémité inférieure, en excellent état, est exempte d'arthrose.



Vue latérale du crâne et détail montrant un traumatisme osseux à l'occipital gauche, traumatisme survenu ante mortem. Photo R. Larocque



Nos conclusions

Notre examen du crâne a permis d'en dégager plusieurs traits propres à le distinguer de tout autre crâne. De fait, il est extrêmement improbable que **le même ensemble** de traits soit observé sur un autre crâne. Le hic, c'est que nous ne pouvons pas affirmer qu'il décrit fidèlement celui de Montcalm. Pour ce faire, il faudrait avoir une description détaillée de la forme et des dimensions de son crâne ou de l'état de sa dentition par exemple, puis retrouver les mêmes traits sur le crâne que nous avons examiné. Or, il n'existe pas à notre connaissance, dans la documentation historique, une description suffisamment détaillée du physique de Montcalm qui aurait pu nous autoriser à établir un rapport certain entre cette description et les attributs que nous avons relevés.

Certaines observations concordent certes avec ce que nous savons du personnage. Par exemple, ce crâne présente des traits caucasoïdes et est presque certainement celui d'un homme. En outre, il serait décédé entre 45 et 55 ans. Or, Montcalm est mort en 1759, à 47 ans et 6 mois. De plus, nous savons qu'avant 1752 il a subi plusieurs blessures de guerre, mais on ignore s'il fut touché à la tête. Par contre, le degré de cicatrisation des lésions observées est tel que les blessures peuvent très bien remonter à plus de 7 ans avant le décès. Quant à la petitesse de l'humérus, il ne faut pas trop s'en étonner, sachant que Montcalm était petit. Cependant, puisqu'il était un militaire de carrière, on se serait attendu à ce que l'humérus affiche une certaine robustesse. Par ailleurs, est-il nécessaire de préciser que rien ne permet d'affirmer que le crâne et l'humérus appartiennent à la même personne.

Ces deux pièces osseuses soulèvent d'autres questions. On s'étonne par exemple que seuls le crâne et un humérus aient été exhumés en 1833. Serait-ce que les autres os ne s'étaient pas conservés? C'est peu probable. On a en effet du mal à imaginer que crâne et humérus soient si bien conservés alors qu'il ne subsiste rien du reste du squelette. Il est certes tout à fait logique de garder le crâne comme relique historique, car c'est l'entité anatomique qui représente le mieux la personne dont on veut se souvenir. Mais pourquoi garderait-on un humérus? Et qu'est-il advenu de l'autre partie de cet os si, comme nous le pensons, il est très peu probable qu'elle fut totalement détruite? Une destruction en fosse ne laisse pas une cassure franche et propre comme celle observée, pas plus qu'une fracture qui serait survenue avant le décès.

Malgré les nombreux attributs relevés, nous ne sommes pas parvenus à authentifier les restes osseux qui ont été expertisés. Mais rien n'autorise non plus à affirmer que ces restes ne sont pas ceux de Montcalm. L'ultime recours serait de procéder à une analyse de l'ADN ancien. Un échantillon d'os a d'ailleurs été prélevé pour être comparé à celui d'un descendant du général. Contesté de son vivant et encore de nos jours, il vient une fois de plus soulever la controverse.

Robert Larocque



Chronique du fossoyeur

Le bestiaire du mont Royal

Lorsque j'étais jeune fossoyeur, nous partions pelle et pic à l'épaule et, chemin faisant vers la fosse à ouvrir, nous pouvions avoir la grâce d'apercevoir renards, faisans, pic-bois et autres bêtes endémiques du mont Royal. Existe-t-il plus belle image d'Épinal que celle où, alors que les brumes de la montagne se dissipent, deux fossoyeurs se relaient au pic et à la pelle, chantant et sifflotant Brassens sous l'œil avisé d'une marmotte, l'animal fouisseur par excellence? Aujourd'hui, cette faune est malheureusement hypothéquée pour nombre de raisons, dont plusieurs sont du ressort anthropique.

Une Mère-Thérèse-des-chats par ici, des touristes enjoués au belvédère qui nourrissent des hordes de gloutons rats par là, il ne manque pas d'humains qui croient bien faire en nourrissant félins et rongeurs. Sans le réaliser, ils crachent dans la soupe et participent au génocide animalier de la montagne. Il se trouve même des gens qui, ayant capturé un raton dévaliseur de poubelle dans leur cour, viennent le libérer sur les lieux.

Le difficile équilibre de l'îlot forestier urbain s'en trouve ainsi détruit; ces félins et rongeurs n'ont pas de prédateurs naturels. Ils pullulent et débordent de leur niche écologique et font incidemment disparaître oiseaux et autres bêtes à quatre pattes, par les maladies qu'ils disséminent, par la prédation et par la concurrence pour les ressources.

Un vieux fossoyeur ayant pratiqué dans les années quarante m'avait raconté qu'à l'époque où les environs de la Côte-des-Neiges étaient constitués de maraîchages, de fermes et de boisés, les employés emportaient parfois dans certains secteurs du cimetière des armes à feu par peur du loup.

Nous ne reviendrons jamais à cet état d'origine et nous ne plaidons pas pour la réintroduction de « méchants » loups. Par contre, il y a un sérieux travail de prévention et d'éducation à faire. Des efforts ont été faits dans les dernières années par les propriétaires institutionnels de l'arrondissement. Les arbres qui sont plantés sont des essences typiques des Montérégiennes et l'on ne déboise plus de façon sauvage. Reste aux citoyens et usagers de la montagne à se conscientiser et à appliquer cette règle d'or de ceux qui ont la nature à cœur : on ne doit pas interagir avec la faune, sinon pour l'admirer.



Julien Des Ormeaux



La veille médiatique

Urn-only 'natural cemetery', a Laurentian success story.

Un article parut sur CBC News, le 29 mai 2016, parlait d'un cimetière situé à Prévost dans les Laurentides, créé en pleine nature en 2009 par John Tittel, qui travaillait dans une fabrique d'articles funéraires de Saint-Jérôme. Tittel découvrit, au cours de ses voyages d'affaires, l'existence des 'green cemeteries', dont celui de Denman Island, au Nord de Vancouver. Cette découverte le décida d'ouvrir Les Sentiers Commémoratifs de la Rivière, situé sur la route 117 à Provost. Il s'agit d'un simple sentier en forêt, qui rejoint la rivière du Nord après avoir traversé la piste cyclable du P'tit train du Nord, le long duquel les clients peuvent trouver l'emplacement de leur choix où une simple plaque de granit noir rappellera la famille. « Tous sont égaux ici, la nature est omniprésente et il n'y a aucun signe religieux » dit-il. En sept ans, 300 inhumations ont eu lieu et, avec deux columbariums, dont un extérieur, il y a place pour des dizaines de milliers d'autres. Tittel a même reçu une offre de Magnus-Poitier.

Des églises-mausolées.

Dans une lettre parut dans *Le Devoir* du 8 juin, un certain M. Roger Desautels rappelle qu'il y a 14 ans, il avait lancé l'idée d'utiliser les églises patrimoniales délaissées comme mausolées ou columbariums, une idée reprise par L'Écomusée de l'Au-Delà en 2003, mais *évanouie* depuis, dit-il. Précisons que c'est Jean Décarie, urbaniste et membre de l'ÉMAD, qui avait lancé cette idée lors d'une table sur le patrimoine civique tenue au CCA le 20 mars 1997, tel que rapporté dans *La Presse*, le 25 mars. Ensuite, il n'a jamais été question de mausolées pour des raisons de coûts et d'hygiène évidentes. Même si la situation reste préoccupante pour le maintien du patrimoine religieux, celui des cimetières comme des églises, elle s'est améliorée et quelques implantations de columbariums ont déjà été réalisées. Il faut préciser que celles-ci ne s'adressent pas aux églises fermées, mais à celles toujours ouvertes au culte, en vue de les aider à le rester en y ramenant une partie de l'économie funéraire, en coopération, si possible, avec l'industrie funéraire.

Group petition to open cemetery gate.

Le 15 juin, un article du *Montreal Gazette* faisait écho à la pétition lancée par Alain Tremblay, directeur de la Fédération Écomusée de l'Au-Delà, pour inciter la Ville de Montréal et le ministère de la Culture du Québec à intervenir auprès du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges afin de l'obliger à rétablir pour les piétons les heures d'ouverture d'été, qui allaient jusqu'à 19 heures, puisque ces heures avaient été ramenées aux heures d'hiver, soit 17 heures. Pire, les barrières restent closes tous les week-ends. Cela s'applique en particulier à l'entrée sur le chemin Remembrance, face au stationnement du lac aux Castors, qui était déjà fermée aux voitures à 17 heures, mais aux piétons seulement à 19 heures. Ceci incitait les automobilistes à venir par l'entrée principale sur Côte-des-Neiges pour stationner gratuitement dans le cimetière - certains sur des lots funéraires. C'est sans compter les autres problèmes à l'occasion de fêtes, pique-niques et BBQ, vols et vandalismes. Yoland Tremblay, directeur du cimetière, répète que « le cimetière n'est pas un parc ». Pourtant, l'on sait que les cimetières sont à l'origine des parcs et ont toujours servi de parcs, d'attraction culturelle et touristique, comme le Père Lachaise à Paris. Le cimetière voisin, le Mount Royal, a une politique d'événements à cet égard, il n'est jamais fermé aux piétons et cyclistes, et son entrée sur Remembrance ne lui pose aucun problème de stationnement. La Ville de Montréal s'en remet au cimetière pour régler le problème. Celui-ci prévoit trois projets pour augmenter l'accès général au public, à l'occasion du 375^{ème} anniversaire de Montréal.

Perdre sa tombe !

Le journal *Métro* du 26 juillet rapporte qu'un citoyen de Lachenaie est menacé de perdre la concession héritée de sa famille au cimetière Saint-Charles, s'il ne paie pas 800 \$ pour les frais d'entretien en retard. Il craint que les restes des siens soient exhumés et qu'il ne puisse pas être enterré avec son grand-père. Selon lui, la déclaration de transmission stipule que l'entretien serait fait à perpétuité pour la somme de 150 \$ payée en 1950. Mais on lui a dit que les règles avaient changé et qu'un renouvellement était désormais nécessaire aux 25 ans. L'Association des cimetières chrétiens du Québec confirme qu'on ne paie pas pour le terrain, mais seulement pour le droit d'inhumation et de renouvellement de la concession, ce qui se fait maintenant généralement pour 25 ans. L'Office de la protection du consommateur ajoute que les arrangements funéraires ne protègent pas contre les exploitants des cimetières religieux, mais qu'on peut toujours intenter un recours au civil.

Paradoxe.

Le journal *Métro* du 6 septembre rapporte que l'ancienne église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours de Ville-Émard, exemple de conversion des églises fermées, est devenue le Théâtre Paradoxe. Celui-ci est voué à la réinsertion sociale de jeunes de 18 à 35 ans, en leur offrant notamment une formation de futurs techniciens de scène ou de production vidéo. Plus de 80 % d'entre eux trouvent un emploi ou retournent ensuite à l'école. Bravo !

Démystifier le monde funéraire



Tiré de l'exposition, un corbillard hippomobile du XIXe siècle. Photo: Corporation des thanatologues du Québec.

Le 12 septembre, le *Journal de Lévis* annonçait la tenue, les 18 et 19 septembre, du soixantième congrès annuel de la Corporation des thanatologues, au Centre des congrès de Lévis. Pour la première fois ouvert au public, le congrès avait pour objectif de démystifier le monde funéraire en présentant une exposition sur l'évolution des rites funéraires et de l'embaumement, en particulier au cours du siècle dernier. On pouvait y voir d'anciens corbillards, tirés par des chevaux, qui remontaient au temps où on exposait les corps sur des planches à la maison, jusqu'aux cercueils écologiques actuels. Plusieurs conférences y étaient aussi présentées et de nombreux professionnels étaient sur place pour répondre aux questions du public.

Les vols se multiplient dans les cimetières du mont Royal

Un article de la *Gazette* du 28 septembre relate une augmentation récente des vols dans les deux grands cimetières de la montagne, Notre-Dame-des-Neiges et Mount Royal. Après le vandalisme, tel celui du cimetière de Saint-Jean-sur-Richelieu, où plusieurs tombes ont été renversées - voir le *Journal de Montréal* du 11 juillet - et les nombreux vols d'œuvres d'art et de métaux précieux qui s'y trouvent en abondance, ce sont maintenant des larcins de rue ordinaires qu'on y commet, comme le bris de vitres d'auto, le vol de sacs à main dont on retrouve les restes sans valeur dans les bosquets. Une nouveauté donc pour ces lieux de calme éternel. Les employés sont au courant, mais ils ne savent que faire. Faudra-t-il fermer davantage les entrées ?

Jean Décarie, urbaniste